

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, S. GHARBAOUI, P. ANTOINE, S. THIEBAUT.

VILLE DE PULNOY

CR N°2010-101/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal 23 Septembre du 2010

Présents : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE HEINLY ROYER PERROLLAZ ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLEN PELTIER CASTELA GEORGES CHABOD DUSSIAUX MASSON VAGUENEZ DEVITERNE GOUDOUT

Absents excusés :

C. SIMON a donné pouvoir à A. ANDRE
M. PICCOLI a donné pouvoir à M. ROYER
M. VULCANO a donné pouvoir à JM HEINLY
A. FROMENT a donné pouvoir à D. FEUILTAINE
JF PICCOLI a donné pouvoir G. ROYER
JM MICHEL

Absente : S. JACQUIER-ROUX

Secrétaire : D. PELTIER

SUJETS TRAITÉS	DECISION OU SUITE
	<p>Le Maire souhaite la bienvenue à Stéphanie VAGUENEZ, qui entre au conseil municipal, suite à la démission de Paul KERE, dont la prochaine nomination en tant que consul est incompatible avec la fonction de conseiller municipal.</p> <p>Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation</p> <p>Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2010 : N. GOUDOUT fait remarquer que pour la question n° 9, le vote à l'unanimité n'est pas mentionné. Le Maire répond qu'il s'agit d'un oubli et que l'erreur sera réparée.</p> <p>Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour de la réunion. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.</p>
Abattement de 10 % de la taxe d'habitation au profit des personnes handicapées ou invalides	<p>M. ROYER explique que le Code des Impôts prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales de voter un abattement de 10% sur la taxe d'habitation des personnes handicapées. La 2^{ème} commission a émis un avis favorable à l'unanimité.</p> <p>D. DEVITERNE explique que le groupe opposition est tout à fait favorable à une telle mesure et ajoute que cette décision pourrait amener le Conseil à penser aux handicapés qui sont dans des situations matérielles et financières difficiles.</p> <p>M. ROYER répond que les aides individuelles sont apportées au niveau du CCAS.</p> <p>Le Maire ajoute qu'au-delà du caractère général de la mesure décidée ce jour, le CCAS apporte des réponses individuelles.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
Location de l'espace des 4 Vents : instauration de tarifs, dénomination des salles et adoption du règlement intérieur	<p>P. BROUSSIER commente les 3 tarifs proposés en expliquant que le tarif pulnén a été calculé à partir du prix coûtant en prenant en compte les fluides, le nettoyage, les frais de personnel. Il explique que 3 durées de location sont possibles, et que 3 salles peuvent être louées, avec ou sans office (sauf pour la salle Alizé qui ne peut être louée avec l'office).</p> <p>P. BROUSSIER commente également le règlement intérieur de l'espace des 4 vents, dans ses grandes lignes.</p>

	<p>Il informe l'assemblée que la 1^{ère} commission a émis un avis favorable sur la dénomination des noms, sur le règlement intérieur et sur les tarifs.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
Demande de mise à disposition du COSEC par la Compagnie d'Arc de Seichamps : convention de partage avec la ville de Seichamps	<p>N. HOUDRY donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Le Maire ajoute que cette manifestation risque d'être annulée car l'association n'est plus en mesure d'assurer l'organisation de la compétition. Cependant, la délibération est maintenue tant que l'association n'a pas confirmé l'annulation par courrier.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
Intervention de l'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles pour la formation obligatoire des assistantes maternelles : convention avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et la Caisse d'Allocations Familiales	<p>G. NICOLA rappelle que toutes les assistantes maternelles doivent recevoir une formation obligatoire de 120 heures. Les animatrices de Relais d'Assistantes Maternelles sont sollicitées par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général pour dispenser une partie de ces formations. Depuis 2008, l'animatrice du RAM de Pulnoy a déjà participé à 3 demi-journées. Le Conseil général participe à hauteur de 100 €.</p> <p>Le Maire ajoute qu'il est toujours important de mettre des personnes de qualité au service des autres pour la formation.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
Demande de subvention au Conseil Général au titre de la Dotation Communale d'Investissement 2011	<p>D. FEUILTAINE donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Le Maire ajoute qu'il s'agit de la dernière part connue des aides du Conseil général. Il espère que ces aides seront maintenues mais rien n'est sûr.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
Dossiers de demande de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie	<p>JM HEINLY donne lecture du projet de délibération et ajoute qu'il y a lieu d'ajouter un nom sur la liste des bénéficiaires, puisque le dossier a été déposé après l'envoi des convocations du Conseil Municipal.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
Avis sur le PLU de Saulxures-lès-Nancy	<p>JM HEINLY donne lecture du projet de délibération.</p> <p>D. DEVITERNE s'étonne qu'un des objectifs du P.L.U. de Saulxures-lès-Nancy est de « Réfléchir sur la liaison urbaine entre le centre de la commune et les lotissements situés au sud de celle-ci ... ». « Réfléchir » n'est pas vraiment un objectif.</p> <p>Le Maire répond que le mot n'est en effet pas très approprié. En tous les cas, les objectifs du nouveau P.L.U. de Saulxures-lès-Nancy sont compatibles avec ceux de Pulnoy.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
Mise à disposition du COSEC/convention avec le Syndicat Intercommunautaire Scolaire	<p>N. HOUDRY donne lecture du projet de délibération.</p> <p>M. ROYER demande si la prise en charge, par le SIS, du planning d'occupation du COSEC ne va pas porter préjudice aux associations utilisatrices.</p> <p>N. HOUDRY répond que les communes restent prioritaires dans le choix des créneaux donnés aux associations.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
Marché de réhabilitation de l'ensemble des 4 Vents en vue de la construction d'un CLSH et d'une cantine scolaire : avenant n° 1 au lot n° 2 (gros œuvre)	<p>Le Maire donne lecture du projet de délibération et explique que l'avenant est justifié par le rachat de l'entreprise de Carpentier par WIG France.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>

<p>Marché de réhabilitation de l'ensemble des 4 Vents en vue de la construction d'un CLSH et d'une cantine scolaire : prolongation du délai d'exécution</p>	<p>Le Maire explique le projet de délibération : le principe est de repousser la date contractuelle de fin de marché et d'appliquer des pénalités aux entreprises qui ont engendré un retard sur le chantier. Le Maire souhaite remercier publiquement Yves MUEL, qui n'a pas ménagé son temps pour que le chantier se passe bien.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Demande de subventions : CIDFF et bibliothèque des malades</p>	<p>M. ROYER explique qu'il s'agit de deux associations nancéennes, qui rendent de grands services, l'une aux femmes et l'autre aux malades des centres hospitaliers. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer 200 € au Centre d'Information sur les Droits et les Devoirs des Familles et 50 € à l'association départementale des bibliothèques et sonothèques des malades dans les établissements hospitaliers. D. DEVITERNE demande si le montant peu élevé de ces subventions correspond aux demandes des associations. M. ROYER répond par l'affirmative en expliquant que ces associations ont des « petits » budgets. La ville de Pulnoy conseille d'ailleurs de solliciter d'autres communes de l'agglomération.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Deuxième demande d'occupation du centre socio-culturel par la paroisse</p>	<p>P. BROUSSIER rappelle que les associations pulnéesennes bénéficient d'une occupation gratuite de la salle Roger Galmiche par an. La 2^{ème} attribution est soumise à délibération.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Rapport d'activité 2009 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy</p>	<p>Le Maire rappelle que le rapport annuel d'activité de la Communauté Urbaine n'est pas soumis au vote mais peut faire l'objet d'un débat. Le Maire donne la parole aux conseillers délégués, qui rapportent chacun une partie du rapport d'activité 2009. Le Conseil municipal prend acte du rapport.</p>
<p>Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement</p>	<p>F. PERROLLAZ commente le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de la Communauté Urbaine. Le Conseil Municipal prend acte du rapport.</p>
<p>Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets</p>	<p>JM HEINLY commente le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté urbaine. Le Conseil Municipal prend acte du rapport.</p>
<p>Demande de subvention de l'association TOUS ENSEMBLE</p>	<p>Il s'agit de la question supplémentaire dont le Conseil Municipal a autorisé le Maire à l'inscrire à l'ordre du jour. Le Maire propose d'accorder la somme de 200 €. G. NICOLA demande s'il s'agit d'une nouvelle association. Le Maire répond que cette association a été créée il y a déjà quelques années, pour créer du lien social dans le quartier de la Masserine. Elle a notamment des représentants de parents d'élèves au sein de l'école primaire.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Avant de clôturer l'ordre du jour, le Maire informe l'assemblée que Marie-Line MASSON va quitter ses fonctions d'élue et la remercie pour le travail effectué. Elle restera membre du Centre Communal d'Action Sociale, en tant que représentante des familles de personnes handicapées. Marc OGIEZ entre donc au Conseil Municipal.</p>	

Fait à Pulnoy, le 11 Octobre 2010
Le Maire,

Gérard ROYER

